

ATTESTATION D'ACCUEIL

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

HÉBERGEANT :

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Titre de propriété ou dernier avis d'imposition sur les taxes foncières ou bail locatif.
- Facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou de quittance de loyer.
- 1 Timbre fiscal ou électronique à 30 €. (timbres.impots.gouv.fr)
- Dernier avis d'imposition sur le revenu ou un à trois derniers bulletins de salaire. permettant d'apprécier les ressources de ou des hébergeant(s) qui doivent être supérieures au minimum journalier du S.M.I.C. multiplié par le nombre de jours que l'hébergé(e) doit passer sur le territoire Français.
- Attestation d'assurance personnelle couvrant les frais médicaux jusqu'à **30 000 €**. (L'assurance peut être prise par la personne hébergée, dans son pays d'origine).

HÉBERGÉ:

- Photocopie lisible de son passeport en cours de validité (pages où apparaissent la photo, le numéro du passeport, la date de validité et l'adresse).
- Pour les enfants mineurs non accompagnés : attestation sur papier libre rédigée par les détenteurs de l'autorité parentale précisant la durée et l'objet du séjour des enfants.

Lorsque ces **documents ORIGINAUX** sont réunis, veuillez prendre rendez-vous auprès d'**Aurélia PERCHERANCIER (TEL : 01 34 75 28 00)** afin de remplir l'imprimé d'attestation d'accueil.